



## Communiqué

Projet Métamorphose

### **Onze immeubles prêts à sortir de terre aux Plaines-du-Loup**

**La Ville présente les projets de réalisation du premier plan partiel d'affectation des Plaines-du-Loup et soumet ainsi au Conseil communal les droits de superficie distincts et permanents de 650 logements. Au total : 11 nouveaux bâtiments qui répondent aux exigences énergétiques de la société à 2000 watts, avec l'objectif d'ériger un quartier exemplaire du point de vue environnemental et énergétique. Environ 1500 habitants sont attendus dans ces constructions. Une nouvelle étape concrète en vue de l'écoquartier des Plaines-du-Loup s'apprête donc à être franchie. A terme, il accueillera 10'000 habitants-emplois.**

C'est une étape décisive dans l'évolution du projet d'écoquartier aux Plaines-du-Loup. La Ville présente au Conseil communal le préavis consacré à la réalisation de trois des cinq pièces urbaines du premier plan partiel d'affectation, établies comme zones mixtes d'habitation et d'activités de forte densité. Regroupant 11 bâtiments, elles sont situées au nord du premier secteur du quartier des Plaines-du-Loup et représentent au total une surface de plancher déterminante de plus de 75'000m<sup>2</sup>. « C'est un moment très important pour le futur écoquartier. Toute une partie de ce nouveau morceau de ville va pouvoir prendre forme très prochainement. Les premiers habitants pourraient s'installer en 2022 si tout se passe comme prévu », se réjouit le syndic de la Ville de Lausanne Grégoire Junod.

Outre la réalisation de plus de 650 logements et 10'000 m<sup>2</sup> de surfaces d'activités, le programme de ces trois pièces urbaines A, B et C comporte le parking centralisé couvrant les besoins en stationnement de toute cette première étape du quartier ainsi qu'une garderie et un APEMS. Les investisseurs retenus au terme d'un appel d'offres se sont regroupés par pièce urbaine et constitués en société simple afin d'assurer un développement coordonné et cohérent à l'ensemble de chaque pièce urbaine.

Compte tenu de l'ampleur de ce nouveau morceau de ville que représente l'écoquartier des Plaines-du-Loup et dans un souci d'exemplarité, la Municipalité a décidé de réaliser un quartier 2000 watts, avec une exploitation 100% renouvelable et quasi neutre en CO<sub>2</sub>. Toutes les mesures ont été prises pour atteindre ces objectifs de la société à 2000 watts.

Les demandes de permis de construire des 11 lots (10 lots de bâtiments et 1 lot de parking) ont été déposées en été 2019. L'enquête publique des lots de la pièce urbaine C a eu lieu en début d'année. Celle des lots de la pièce urbaine A aura lieu début juin et celle de la pièce urbaine B devrait intervenir cet été. Le Conseil communal doit désormais se prononcer sur l'octroi de 11 droits de superficie distincts et permanents, du budget de fonctionnement nécessaire aux logements subventionnés, à l'accueil de jour pour enfants en milieu scolaire et d'un centre de vie infantine, ainsi que de cautionnements solidaires pour les projets de logements subventionnés, régulés et à loyers abordables. Avec un démarrage des chantiers à l'automne, les premiers habitants pourraient emménager en 2022.

La Municipalité de Lausanne

Informations sur [www.lausanne.ch](http://www.lausanne.ch)

**Pour tout renseignement complémentaire, prendre contact avec :**

- **Grégoire Junod, syndic de Lausanne, 021 315 22 01**

Lausanne, le 4 juin 2020